

13



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

**L'hon. Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur**

Présidence : l'hon. Dale Graham

le vendredi 10 décembre 2010

**Première session de la 57^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

le vendredi 10 décembre 2010

9 h

Prière.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Williams :

11, *Loi concernant le Saint John Harbour Bridge Authority.*

M. Collins donne avis de motion 15 portant que, le jeudi 16 décembre 2010, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

attendu que le pont-jetée de la rivière Petitcodiac était un des pires désastres écologiques de l'histoire du Nouveau-Brunswick;

attendu que le gouvernement précédent a fait les premiers pas afin de réparer un tel tort en amorçant un projet de restauration et que les vannes du pont-jetée ont été ouvertes plus tôt cette année;

attendu que l'ouverture des vannes du pont-jetée a reçu un accueil élogieux d'écologistes de partout dans le monde, y compris David Suzuki;

attendu que certains membres du caucus du gouvernement ont exprimé leur désir de voir l'arrêt du projet de restauration;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à exprimer son appui à l'égard du projet de restauration et à continuer de faire des pressions sur le gouvernement fédéral pour obtenir de l'aide financière afin de poursuivre le projet de restauration.

M. Albert donne avis de motion 16 portant que, le jeudi 16 décembre 2010, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

attendu qu'un système d'éducation solide est essentiel pour l'avenir du Nouveau-Brunswick;

attendu que le ministre de l'Éducation a exigé que les districts scolaires de la province de réduisent leur budget de 1 % cette année et de 2 % pour les 4 prochaines années;

attendu que les économistes et les experts au Sommet L'Avenir du N.-B. ont convenu qu'il faudrait maintenir les dépenses en éducation et les exempter des réductions budgétaires générales;

attendu que le gouvernement croit fermement qu'il faut consulter les gens du Nouveau-Brunswick avant de prendre des décisions qui les touchent;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à revenir sur sa décision de réduire les budgets des districts scolaires de 1 % cette année et de 2 % pour les 4 prochaines années.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture des projets de loi, la deuxième lecture du projet de loi 10 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier le projet de loi 4 et, sur autorisation, le projet de loi 10.

L'hon. P. Robichaud donne avis que la deuxième lecture du projet de loi 11 sera appelée le mardi 14 décembre 2010.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 2, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*;
- 5, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*;
- 7, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*;
- 9, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 10, *Loi modifiant la Loi sur l'éradication des maladies des pommes de terre*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 10 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 10, *Loi modifiant la Loi sur l'éradication des maladies des pommes de terre*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Il est unanimement convenu que le projet de loi 10 soit étudié en Comité plénier sur-le-champ.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 4, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*;
- 10, *Loi modifiant la Loi sur l'éradication des maladies des pommes de terre*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance, suspendue à 11 h 27, reprend à 11 h 36. Le président de la Chambre est au fauteuil.

La séance est levée à 11 h 37.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

| | |
|--|---------------------|
| documents demandés dans les avis de motion | |
| 6 et 13 | (9 décembre 2010) ; |
| rapport annuel de Recycle NB | |
| pour 2009-2010 | (10 décembre 2010). |